

Le présent plan de protection se fonde sur l'*Ordonnance Covid-19 situation particulière*, modification du 17 décembre 2021.

Le présent plan de protection entre en vigueur le 20 décembre 2021, pour une durée indéterminée.

1. L'enseignement se poursuit normalement chez Artist Factory, y compris pour les cours collectifs (éveil musical, éveil musical parent/enfant, ateliers ponctuels, intensifs, Artist Blues Band).
2. Les professeurs, les élèves âgés de 16 ans et plus, les parents et les accompagnants portent un masque en toute circonstance, dès leur entrée dans le bâtiment, et y compris pendant les cours.
3. Durant les cours de chant, ainsi que durant les répétitions d'ateliers, les chanteurs et chanteuses peuvent retirer leur masque pour chanter. Chaque chanteur et chanteuse sans masque doit maintenir une distance de 1,5 mètre minimum avec toute autre personne.
4. Les élèves âgés de 16 ans ou plus se rendant à leur cours doivent être en possession d'un certificat de vaccination ou d'un certificat de guérison, au sens de l'art. 3, let. a et b, de l'*Ordonnance Covid-19 situation particulière*, modification du 17 décembre 2021.
5. Les locaux d'enseignement sont aérés entre chaque cours.
6. Les élèves se lavent les mains avant et après leur cours. Des distributeurs de désinfectant sont également à leur disposition dans toutes nos académies.

Quarantaine

après un contact rapproché avec une personne infectée
ou
après avoir effectué un test, durant l'attente du résultat

Isolement

en cas de test Covid positif

La quarantaine et l'isolement sont ordonnés par le médecin cantonal, qui délivre une attestation. L'attestation doit être remise sans délai à l'administration Artist Factory.

	Quarantaine	Isolement
Élève	Les cours ont lieu à distance (Zoom, Skype, ...), en principe selon l'horaire habituel et depuis la salle de cours habituelle. Un arrangement d'horaire peut être convenu entre l'élève et le professeur.	L'élève peut suivre ses cours à distance s'il le souhaite et si son état le lui permet. À défaut, l'élève est absent pour maladie. Le règlement de l'académie s'applique, les leçons manquées par l'élève ne sont pas remplacées.
Professeur	Les cours ont lieu à distance (Zoom, Skype, ...), en principe selon l'horaire habituel. Un arrangement d'horaire peut être convenu entre l'élève et le professeur.	Le professeur est en arrêt maladie. Ses cours sont suspendus, et rattrapés par le professeur avant la fin de l'année scolaire, ou sur les semaines de rattrapage suivant la fin de l'année scolaire.